

Commune de Petit-Réderching

SEANCE DU 28 MAI 2018

Le 28 du mois de mai, à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Armand NEU, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 22 mai 2018.

Membres présents :

Monsieur Armand NEU, Monsieur Raymond GROMCZYK, Monsieur Dominique FINKLER, Madame Laurence WOTHKE, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Yvon PETIT, Madame Eliane STAEHLE, Madame Florence ZINS, Madame Alexandra ESCHENBRENNER, Madame Laurette CHATILLON, Monsieur Vincent DERR.

Membres absents excusés :

Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Sandrine BACH, Monsieur Gilles BOTZUNG.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 10 avril 2018
2. Réhabilitation du bâtiment abritant la caserne des sapeurs-pompiers : demandes de subvention
3. Embauche de saisonniers
4. Lotissement A l'Orée des Champs : acquisition et échange de parcelles
5. Résidences seniors : convention d'étude préalable
6. Convention de mise à disposition de personnel contractuel du Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale
7. Règlement européen de protection des données
8. Recensement de la population
9. Projet de vente du château d'eau
10. Demande de remboursement d'une concession au cimetière communal
11. Demandes de subventions
12. Divers

2018-3-21-Approbation du PV de la séance du 10 avril 2018

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Monsieur le Maire soumet au conseil le PV de la séance du 10 avril 2018 et propose de rajouter un point à l'ordre de jour de la présente séance « demande de subvention pour travaux de plantation d'une haie fleurie », afin de préciser le plan de financement de ce projet.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le PV de la séance du 10 avril 2018 et décide d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour « demande de subvention pour travaux de plantation d'une haie fleurie ».

2018-3-22-Réhabilitation du bâtiment abritant la caserne des sapeurs-pompiers-demande de subvention

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Par délibération du 3 mars 2017, le conseil municipal avait adopté le plan de financement du projet de réhabilitation du bâtiment abritant la caserne des sapeurs-pompiers, sur la base du chiffrage des travaux par le maître d'œuvre.

Or, les montants annoncés ont été recalculés et se chiffrent désormais comme suit :

Séance du 28 mai 2018

DEPENSES	
Travaux	226 028
Maîtrise d'œuvre	35 650
Mission SPS	1 500
TOTAL DEPENSES	263 178
RECETTES	
DETR	98 000
Région : soutien à l'investissement communes - 2500 habitants	20 000
Région : contrat d'appui au développement des territoires	13 000
AMITER	30 000
Autofinancement ou emprunt	102 178
TOTAL RECETTES	263 178

Le conseil municipal, après délibération :

- Approuve le nouveau plan de financement,
- Décide de couvrir la dépense restant à la charge de la commune pour des fonds libres ou un emprunt,
- S'engage à inscrire chaque année, à son budget, les recettes nécessaires à l'équilibre du budget.

2018-3-23-Embauche de saisonniers

Nomenclature acte : 4.2 Personnels contractuels

Monsieur le Maire expose au conseil :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, il est nécessaire de recruter des agents contractuels

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

Le recrutement direct de six agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période estivale, à raison de deux semaines par agent.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoints techniques pour une durée hebdomadaire de services de 35/35^{ème} ;

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ;

Séance du 28 mai 2018

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

2018-3-24-Lotissement à l'Orée des Champs : acquisition et échange de parcelles

Nomenclature acte : 3.6 Actes de gestion du domaine privé

Par délibération du 7 mars 2018 le conseil municipal avait donné un accord de principe pour l'acquisition et l'échange des parcelles nécessaires à la réalisation d'un bassin de rétention d'eau et chargé le maire des démarches nécessaires.

Après négociation avec les propriétaires concernés, monsieur le Maire propose :

- l'acquisition d'une portion d'environ 5 m le long de la route (selon plan de composition d'ensemble annexé au permis de construire), de la parcelle cadastrée ban de Petit-Réderching, section 12, parcelle 67, d'une contenance totale de 13 ha 14 a 78 ca, propriété de Monsieur Jean-Paul NEU, au prix de 45 € l'are,

- l'échange de la parcelle cadastrée ban de Petit-Réderching, section 16, parcelle 10, d'une contenance de 1 ha 9 a 29 ca, propriété de la commune, dont Monsieur Léon BACH est locataire, en vertu d'un bail rural conclu le 13 décembre 2010, contre les parcelles cadastrées ban de Petit-Réderching, section 12 :

- n° 57, d'une contenance de 14 a 04 ca,
- n° 59, d'une contenance de 27 a 38 ca,
- n° 60, d'une contenance de 25 a 90 ca.

Soit une contenance totale de 67 a 32 ca.

Ces parcelles sont en cours d'acquisition par Monsieur Léon BACH. Considérant la différence de surface entre les parcelles échangées, au profit de Monsieur Léon BACH, celui-ci consent à faire un échange sans soulte.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget ...du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Considérant que la solution technique proposée par le département et étudiée par le bureau d'études consiste à implanter le bassin de rétention sur les parcelles susvisées,

Considérant que le prix proposé par Monsieur Jean-Paul NEU est un prix raisonnable,

Considérant que l'échange sans soulte des parcelles avec Monsieur Léon BACH est un arrangement satisfaisant pour les deux parties,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition et l'échanges des terrains nécessaires à la création du bassin de rétention, aux conditions négociées avec les différents propriétaires.

2018-3-25-Résidence seniors : convention d'étude préalable

Nomenclature acte : 1.4 Autres contrats

Lors de la séance du 7 mars le maire a énoncé les résultats d'une enquête effectuée auprès des personnes de 55 ans et plus, portant sur l'opportunité de la réalisation d'une résidence seniors.

Séance du 28 mai 2018

Après une réunion avec des membres de la Fédération des Résidences Seniors de Moselle Est (FRESMO), qui a déjà accompagné plusieurs communes dans la réalisation de résidences seniors et une visite du site de Grosbliederstroff à laquelle étaient conviés tous les membres du conseil municipal, le maire propose d'engager une étude préalable en partenariat avec cette fédération. A cet effet, il donne lecture du modèle de convention signée par l'association PREVERT avec la commune de WOELFLING.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide d'engager une étude préalable, pour la construction d'une résidence seniors, en partenariat avec la Fédération des Résidences Seniors de Moselle Est (FRESMO),
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette étude.

2018-3-26- Convention de mise à disposition de personnel contractuel du Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale

Nomenclature acte : 1.4 Autres contrats

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en oeuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle (CDG57) et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG57.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG57,
- APPROUVE le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de la Mission d'intérim territorial du CDG57,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

2018-3-27-Règlement européen de protection des données

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Séance du 28 mai 2018

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54,
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

2018-3-28-Recensement de la population

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Le maire informe le conseil municipal que la prochaine campagne de recensement de la population se déroulera dans la commune du **17 janvier au 16 février 2019**.

Il donne lecture du courrier de l'INSEE présentant les principales évolutions intervenues depuis le dernier recensement, ainsi que de la fiche d'information relative au recensement par internet.

Il invite le conseil municipal à proposer des personnes susceptibles d'assurer les missions d'un agent recenseur et décide de reporter à une séance ultérieure les modalités de recrutement et de rémunération des agents intervenant pour le recensement.

Séance du 28 mai 2018

2018-3-29-Projet de vente du château d'eau

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Le Président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement (SEA) de la Bickenalbe, Monsieur Roger HEINRICH, nous informe que la vente du château d'eau a fait l'objet d'une publicité sur un site d'annonces entre particuliers et peut désormais se poursuivre, à la condition que le conseil municipal soit favorable à un projet de construction. Dans le cas contraire, ce bâtiment sera détruit pour un coût d'environ 45 000 euros H.T., à la charge du SEA de la Bickenalbe.

Le conseil municipal, après en avoir largement débattu :

Considérant que le château d'eau fait partie du paysage communal depuis de nombreuses générations,

Considérant le coût élevé de la démolition,

Considérant que l'acquéreur potentiel semble déterminé à réhabiliter cet ouvrage,

Considérant qu'à la demande du président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement (SEA) de la Bickenalbe, Monsieur Roger HEINRICH, une clause incitant le nouveau propriétaire à construire dans un « délai raisonnable » sera inscrite dans l'acte de vente, ceci afin de prévenir une éventuelle renonciation du propriétaire à effectuer les travaux,

Considérant que l'acquéreur potentiel a été sensibilisé, lors de la délivrance du certificat d'urbanisme sur l'existence d'autres législations ou réglementations susceptibles de s'appliquer compte tenu de la particularité du projet (servitudes de vues instituées par le Code Civil), ainsi que les possibilités de recours d'un tiers souhaitant « faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, alors même que le permis de construire respecte les règles d'urbanisme »,

- émet un avis favorable à la vente du château d'eau par le du Syndicat d'Eau et d'Assainissement (SEA) de la Bickenalbe.

2018-3-30-Demande de remboursement d'une concession au cimetière communal

Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande présentée par Madame Marie-France HAESSEN, tendant à déplacer l'urne contenant les cendres de son époux de l'espace cinéraire de Petit-Réderching, vers l'espace cinéraire de la commune de Saint-Louis-lès-Bitche, en raison d'un déménagement prochain, et demandant le remboursement des années non échues, sachant que la concession a été accordée le 7 juillet 2017.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le déplacement de l'urne,
- charge le maire de l'établissement de l'acte de renonciation à la concession et du remboursement d'une somme égale à la valeur du temps restant encore à courir jusqu'à son expiration, soit **653,33 euros**.

2018-3-31-Demandes de subvention

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal plusieurs demandes de subvention :

- Amicale des sapeurs-pompiers : prise en charge de la cotisation annuelle à l'Union Départementale des Sapeurs-Pomiers
- Ligue Française contre la sclérose en plaques

Séance du 28 mai 2018

- Bibliothèque Pédagogique de Sarreguemines Est
- Ecole élémentaire de Petit-Réderching : prise en charge du transport lors de la remise des prix relatifs au concours Mosel'lire.

Le conseil municipal, après délibération décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des sapeurs-pompiers : prise en charge de la cotisation annuelle à l'Union Départementale des Sapeurs-Pomiers, soit 800 euros
- Ecole élémentaire de Petit-Réderching : prise en charge du transport lors de la remise des prix relatifs au concours Mosel'lire.

2018-3-32-Plantation d'une haie fleurie : demande de subvention

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Par délibération du 10 avril 2018, le conseil municipal avait décidé de réaliser les travaux de plantation d'une haie fleurie et sollicité les subventions correspondantes.

Afin de respecter les règles administratives en matière de demande de subvention, il invite le conseil à préciser le plan de financement.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Approuve le projet de plantation d'une haie fleurie,
- Approuve le plan de financement suivant :

Montant hors taxe des travaux : 3 199.18 €

- Subvention FEADER : 60 %, soit 1 919.50 €
- Autofinancement 1 279.68 €
- Décide de couvrir la dépense restant à la charge de la commune par des fonds propres.
- S'engage à inscrire chaque année, à son budget, les recettes nécessaires à l'équilibre du budget.

2018-3-33-Divers

Sanitaire Eglise

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dépenses engagées pour la construction de sanitaires à côté de l'église, soit 16 266,39 euros (dont main-d'œuvre 3 652.04 euros).

Certains conseillers s'interrogent sur le fait que le sanitaire soit accessible uniquement pendant les offices religieux. Le maire précise que l'ouverture totale au public supposerait la mise en place d'un service de nettoyage, ce qui occasionnerait des frais supplémentaires à la commune. La solution retenue en accord avec le conseil de Fabrique a donc été l'ouverture pendant les offices religieux uniquement.

Interassociations

Monsieur Yvon PETIT, trésorier de l'association « Interassociations » demande au conseil municipal de se prononcer sur le devenir de l'Interassociations qui n'a plus aucune activité, ni membre actif depuis de nombreuses années, alors qu'elle continue à payer une assurance responsabilité civile de 80 € annuellement.

Séance du 28 mai 2018

Le conseil municipal propose de convoquer une assemblée générale en conviant tous les présidents d'associations, afin de déterminer l'avenir de cette association : soit la dissolution, avec versement de l'actif au compte d'une autre association, soit la reprise d'une activité.

Bibliothèque municipale

Monsieur le Maire informe le conseil que la bibliothèque municipale a obtenu le prix « partenariat établissement scolaire-bibliothèque » décerné par le Département de la Moselle dans le cadre du concours de lecture MoseL'lire, en partenariat avec l'Education Nationale et la Librairie Le Préau.

Panneaux de signalisation

Monsieur Jean-Martin NEU signale que les panneaux « respectez les enfants » sont considérablement dégradés. Le maire précise que les panneaux seront remplacés.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, le maire lève la séance à 22 h 20.

Table des matières

2018-3-21-Approbation du PV de la séance du 10 avril 2018	1
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	1
2018-3-22-Réhabilitation du bâtiment abritant la caserne des sapeurs-pompiers-demande de subvention.....	1
Nomenclature acte : 7.5 Subventions	1
2018-3-23-Embauche de saisonniers.....	2
Nomenclature acte : 4.2 Personnels contractuels	2
2018-3-24-Lotissement à l'Orée des Champs : acquisition et échange de parcelles	3
Nomenclature acte : 3.6 Actes de gestion du domaine privé	3
2018-3-25-Résidence seniors : convention d'étude préalable	3
Nomenclature acte : 1.4 Autres contrats.....	3
2018-3-26- Convention de mise à disposition de personnel contractuel du Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale	4
Nomenclature acte : 1.4 Autres contrats.....	4
2018-3-27-Règlement européen de protection des données	4
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	4
2018-3-28-Recensement de la population	5
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	5
2018-3-29-Projet de vente du château d'eau	6
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	6
2018-3-30-Demande de remboursement d'une concession au cimetière communal	6
Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)	6
2018-3-31-Demandes de subvention	6
Nomenclature acte : 7.5 Subventions	6
2018-3-32-Plantation d'une haie fleurie : demande de subvention	7

Séance du 28 mai 2018

Nomenclature acte : 7.5 Subventions	7
2018-3-33-Divers.....	7
Sanitaire Eglise	7
Interassociations.....	7
Bibliothèque municipale	8
Panneaux de signalisation	8

Suivent les signatures au registre.